RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03146
Numéro SIREN : 301 571 931
Nom ou dénomination : DIRAMODE

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 17790

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

DIRAMODE M ANTOINE VANWYNSBERGHE
SERVICE JURIDIQUE
1 rue John Hadley
59654 Villeneuve d'Ascq Cedex

DUPLICATA DE RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : DIRAMODE

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 301 571 931
Numéro Gestion : 2007B03146

Adresse : 1 rue John Hadley
59654 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2017R017790 (2017 19491)

Date du dépôt : 13/11/2017

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal
Date de l'acte : 06/11/2017
1 - Décision : Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

Délivré à Lille Métropole le 27 novembre 2017

Le Greffier,

1 3 NOV. 2017

2017R017750

DIRAMODE
SAS au capital de 752 365,50 €
Siège social : 1, rue John HADLEY – 59654 VILLENEUVE D'ASCQ
R.C.S. LILLE METROPOLE 301 571 931

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DU 06 NOVEMBRE 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Conformément à l'article 12 des statuts, l'Associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la société, Monsieur Eric FOUCAULT, né le 17/08/1967 à Albi, résidant 12 rue des Glycines (31500) TOULOUSE, de nationalité française, et ce, à compter du 7 novembre 2017 pour une durée indéterminée.

Monsieur Eric FOUCAULT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Directeur général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Président, notamment celui d'assurer la Direction Générale de la société, et de représenter la société à l'égard des tiers. A cet effet, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Monsieur Eric FOUCAULT devra toutefois recueillir l'accord préalable de l'Associé pour les actes suivants :

- L'achat de tout fonds de commerce ou de tout droit au bail dont le prix est supérieur à un million d'euros toutes taxes comprises (1.000.000 euros TTC) par opération ;
- La cession d'immeubles, de biens immobiliers et de fonds de commerce dont le prix est supérieur à un million d'euros toutes taxes comprises (1.000.000 euros TTC) par opération,
- La prise ou la cession d'une participation quel qu'en soit le montant,
- Les cessions de marque quel qu'en soit le montant
- La conclusion de tout emprunt et de tout prêt pour un montant supérieur à dix millions d'euros (10.000.000 euros) par opération,
- L'octroi de tout cautionnement et de toute garantie au-delà de la limite de un million d'euros (1.000.000 euros) par opération

Nombre de voix pour : 501 577

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé unique, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légales ou autres afférentes aux décisions prises ci-dessus.

Nombre de voix pour : 501 577

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
